

Commune de
Saint-Saturnin-lès-Avignon
Département du Vaucluse (84450)

Projet d'extension du cimetière

Note de présentation

Dossier d'enquête publique

Commune de Saint-Saturnin-lès-Avignon – Agrandissement du cimetière
Note de présentation versée au dossier d'enquête publique



Sommaire

1. Coordonnées du maître d'ouvrage	2
2. Objet de l'enquête publique	2
3. Caractéristiques principales du projet d'extension du cimetière	2
3.1. Le projet d'extension du cimetière	2
3.2. Descriptif du projet	7
4. Résumé des principales raisons pour lesquelles notamment du point de vue de l'environnement, le projet soumis à enquête publique a été retenu	8
4.1. Au regard de l'hydrogéologie	8
4.2. Au regard de l'environnement naturel	9
Les protections réglementaires	9

1. Coordonnées du maître d'ouvrage

Commune de Saint-Saturnin-lès-Avignon
126 Boulevard de la Libération
84450 SAINT SATURNIN LES AVIGNON

Tél : 04 90 22 63 00
Courriel : mairie@saintsaturnin.com

2. Objet de l'enquête publique

L'enquête publique porte sur le projet d'extension du cimetière.

Conformément à la loi du 12 juillet 2010 emportant "engagement national pour l'environnement" et au décret du 29 décembre 2011, les projets de PLU sont soumis au régime de l'enquête publique précisé aux articles L.123-1 et suivants et les articles R.123-1 et suivant du code de l'environnement.

La procédure n'a pas fait l'objet d'une concertation préalable avec le public.

3. Caractéristiques principales du projet d'extension du cimetière

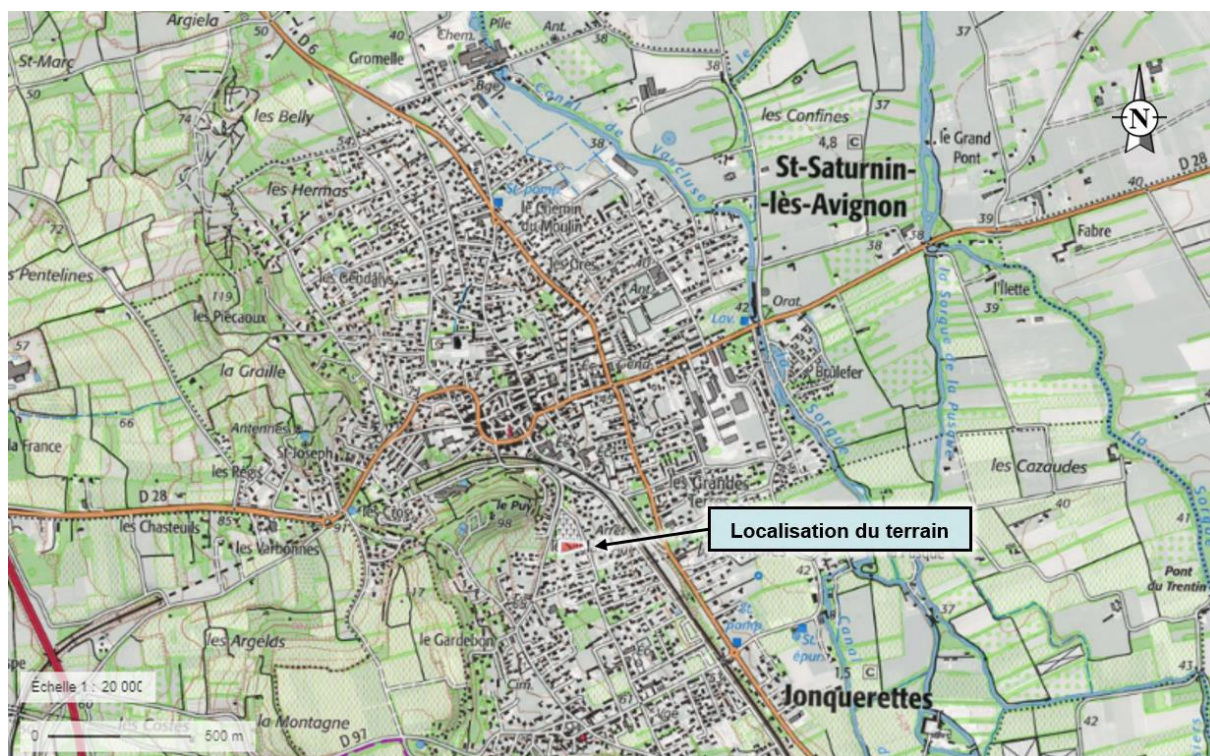
3.1. Le projet d'extension du cimetière

Le terrain destiné au projet d'extension du cimetière appartient à la commune. Il correspond à une ancienne friche agricole. Il est situé dans la zone urbaine entre le chemin du Sablas et la route du Puy dans la continuité du cimetière actuel. Le terrain est bordé de la manière suivante :

- au nord sur 84 mètres, par le cimetière actuel,
- à l'ouest sur 49 mètres par 2 villas de la résidence Aubanel, géré par un bailleur social, dont l'accès se fait par la route du Puy,
- au sud, sur 97 mètres, par 2 villas,
- à l'est, sur 20 mètres par le chemin du Sablas.

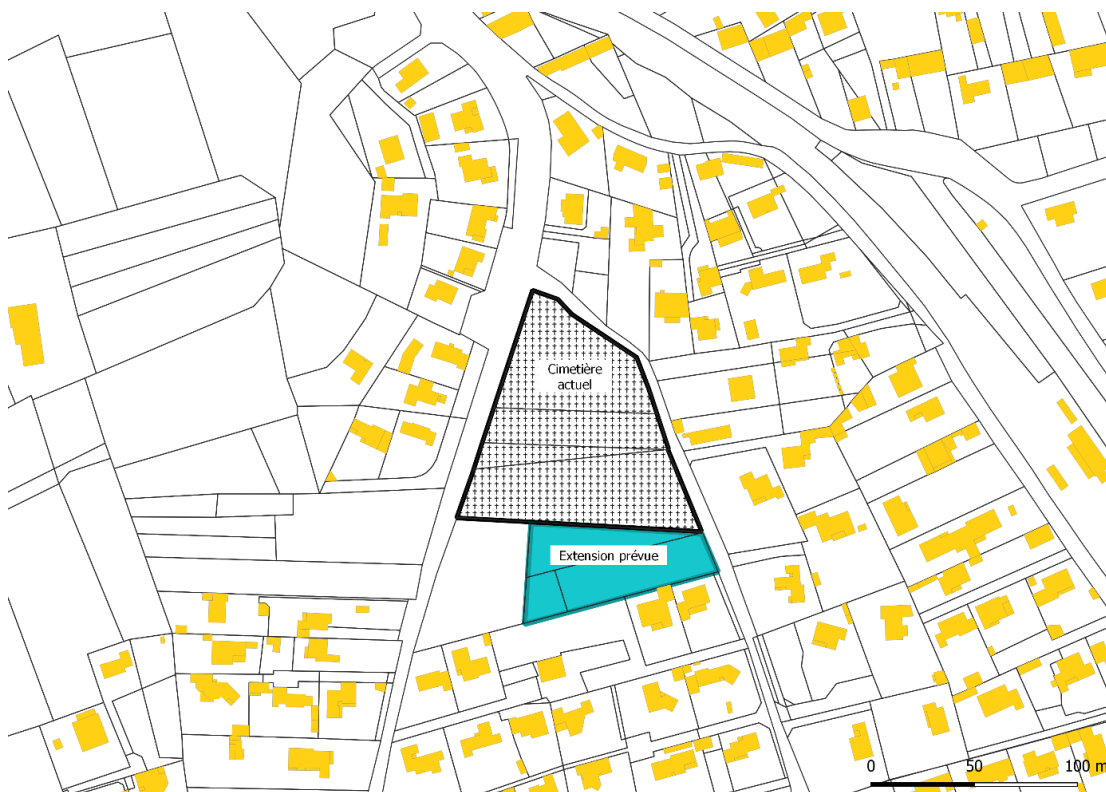
Le secteur destiné à l'agrandissement du cimetière est peu visible depuis le chemin du Sablas (car au-dessus de la voirie) et n'est pas visible de la route du Puy.

Localisation du cimetière et du projet d'extension sur la commune de Saint-Saturnin-lès-Avignon



Localisation sur carte IGN au 1/25 000 (source : Géoportail)

Cadastre - Situation du cimetière et de son extension envisagée



Source : cadastre.gouv.fr

Vue aérienne - Situation du cimetière et de son extension envisagée

Source : Geoportail



Les parcelles de terrain concernées par l'extension appartiennent à la commune :

Section	Numéro	Contenance
AP	303	383 m ²
AP	5	1 537 m ²
AP	301	1 121 m ²
Total		3 041 m ²



Localisation sur fond parcelles cadastrales (source : Géoportail)

Le territoire communal est actuellement soumis au Plan local d'urbanisme approuvé le 9 mars 2017 avec une modification n°1 approuvée le 2 juillet 2019.

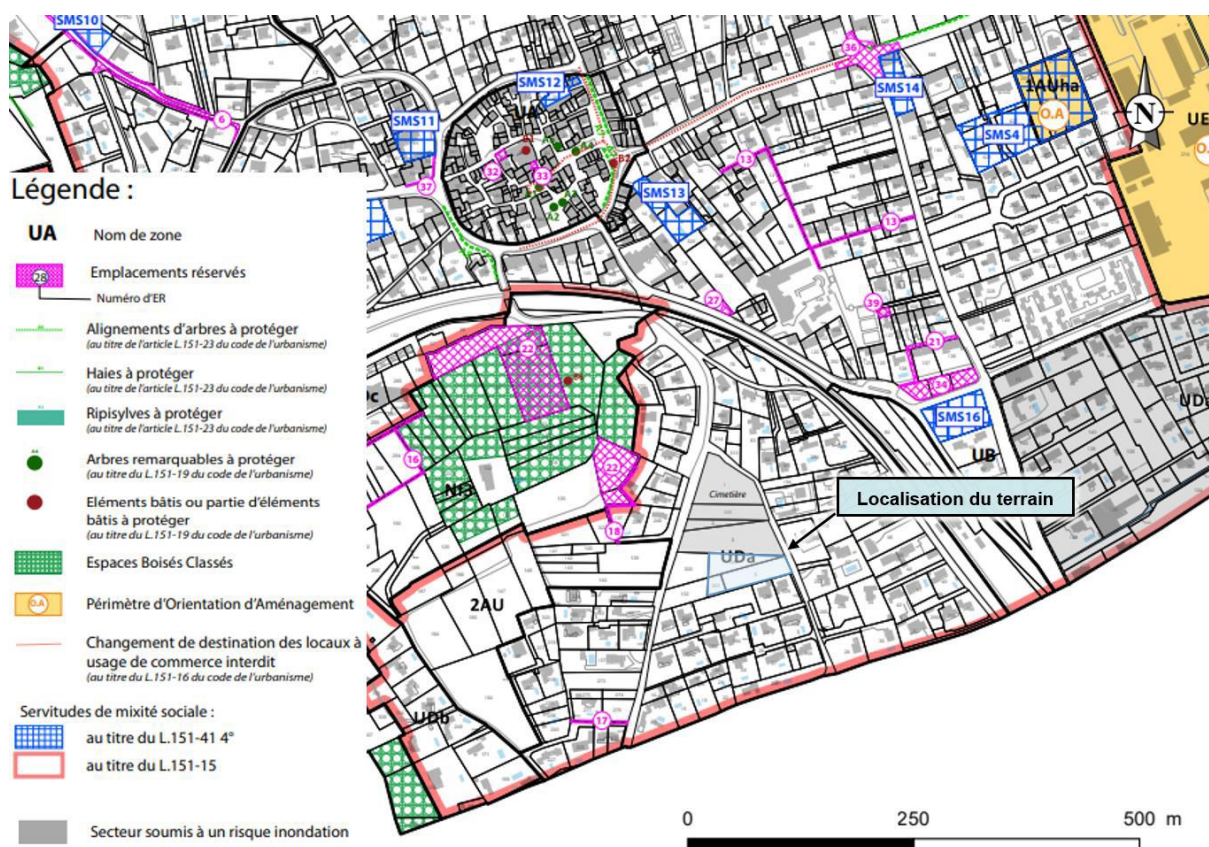
Le cimetière et son extension sont entièrement compris dans la zone UDa.

La zone UD correspond aux zones d'habitat pavillonnaire périphériques. La fonction de la zone est avant tout résidentielle, mais on y trouve également différentes fonctions associées à l'habitat telles que les commerces et certaines activités.

La zone comprend un sous-secteur UDa de densité moyenne, situé en deuxième couronne du centre ancien.

La zone peut accueillir des équipements publics et collectifs d'intérêt général.

Extrait du zonage du PLU



1- Vue sur le terrain concerné par l'agrandissement depuis l'impasse des Raisins



2- Vue sur le terrain concerné par l'agrandissement depuis le chemin du Sablas

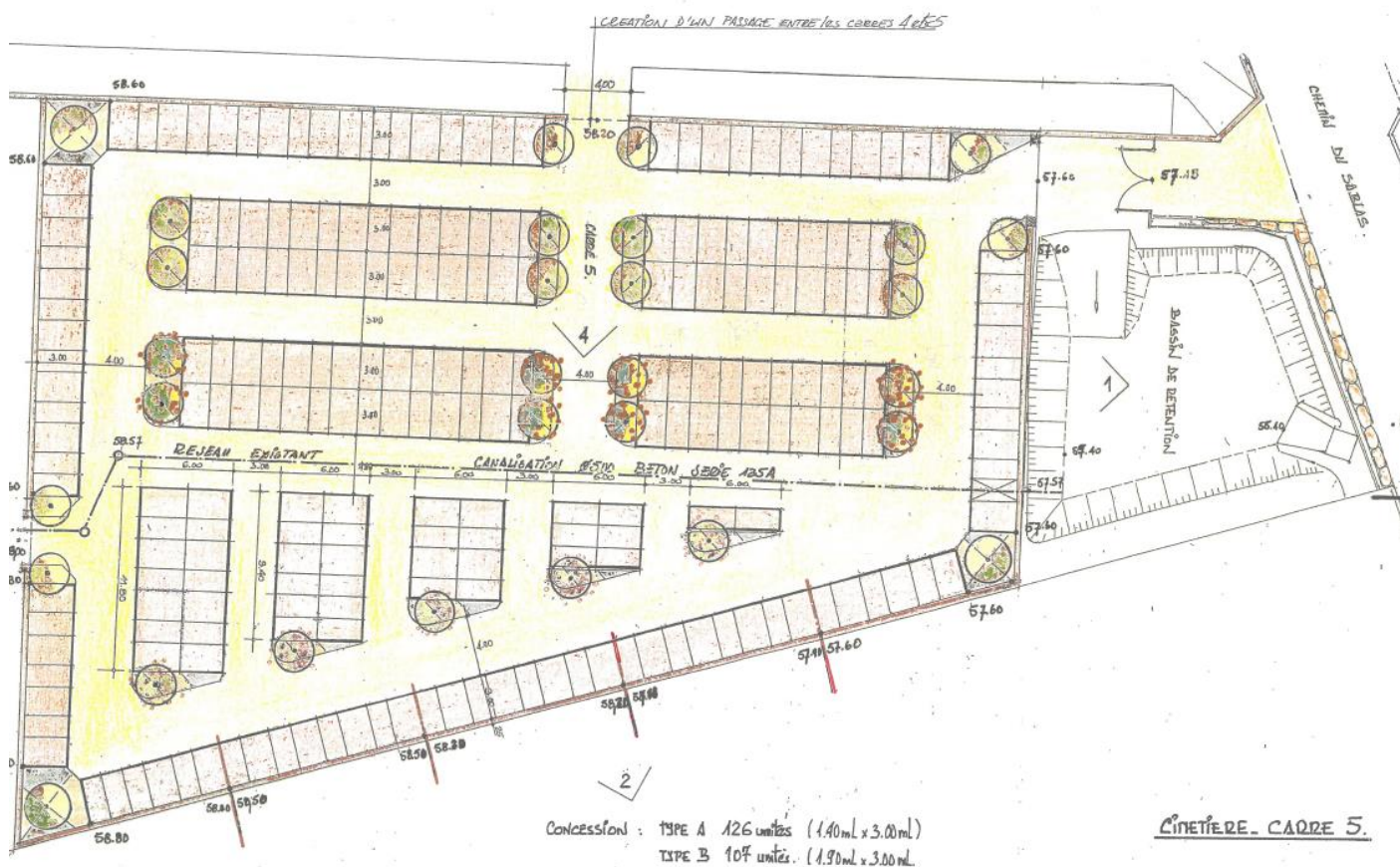


3.2. Descriptif du projet

L'agrandissement du cimetière donnerait la possibilité de créer 233 concessions traditionnelles supplémentaires environ selon le plan d'aménagement envisagé (stade avant-projet).

Il est précisé que l'inhumation en concession traditionnelle reste, à ce jour, le type d'inhumation le plus fréquent sur la commune. Par ailleurs, 29 cases cinéraires sont encore disponibles sur le cimetière actuel.

La commune a vendu 5 concessions traditionnelles par an en moyenne sur les 10 dernières années. En partant sur ce ratio, l'agrandissement du cimetière projeté sera rempli dans 46 ans environ.



En conclusion, les sols sont faiblement perméables et une nappe superficielle présente à faible profondeur. Les enjeux sanitaires sont faibles mais le risque de migration de lixiviats vers une masse d'eau exploitée ne peut pas être écarté.

Nous émettons cependant des limites vis-à-vis du risque de contamination de la nappe. En effet, la perméabilité faible limite la vitesse d'écoulement des lixiviats (au-delà de 10 jours pour atteindre 1,00 m) vers l'aval. Enfin, la qualité de réalisation du forage ne nous est pas connue et les possibilités de transfert vers la nappe sous-jacente restent supposées.

Ainsi en limitant le fond des fouilles afin qu'elles restent à plus d'un mètre au-dessus de la nappe les tombes resteront en condition oxygène nécessaire au processus de dégradation.

Au vu des éléments portés au présent document, il apparaît qu'il **est envisageable de procéder à des inhumations sur l'emprise du projet**. Toutefois, la réglementation en vigueur impose que le fond des sépultures se tienne à plus de 1 m au-dessus du niveau de hautes eaux de toute nappe présente au droit d'un site concerné par un projet de création ou d'extension de cimetière.

On considérera que **le fond des fouilles ne devra pas excéder 3 m de profondeur pour respecter la réglementation**.

4.2. Au regard de l'environnement naturel **Les protections réglementaires**

Les milieux naturels se localisent principalement au niveau des berges de la Sorgues et des différents cours d'eau naturels ou semi-naturels ainsi que sur les petites collines calcaires à l'ouest de la commune.

Globalement, à l'échelle communale, les différents types d'habitats présents peuvent être regroupés en fonction des types paysanagers suivants :

- Les zones agricoles et les friches ;
- Les zones urbanisées ;
- Les espaces verts urbains ;
- Les milieux forestiers (pinèdes) ;
- Les milieux ouverts subnaturels (pelouses sèches et garrigues) ;
- Les zones humides (Sorgue et sa ripisylve).

Parmi ces habitats, les pelouses sèches et la ripisylve de la Sorgue présentent l'enjeu local de conservation le plus important en tant que tels ou en tant qu'habitats d'espèces à enjeu. (Réf : 1111-1441-RP-DIAG-PLU-StSaturnin-CHIAPPERO-1B).

Les Sorgues représentent un réseau complexe de cours d'eau, pour l'essentiel d'origine anthropique, défluent de la Sorgue amont, alimentée par la Fontaine de Vaucluse - l'une des plus importantes exurgences karstiques d'Europe - rejoignant l'Ouvèze et le Rhône une trentaine de kilomètres en aval.

Le territoire communal dispose d'une grande richesse écologique, liée au réseau des Sorgues qui représente une exception en région méditerranéenne, véritable « îlot biologique » avec des caractéristiques qui s'apparentent davantage à un cours d'eau des régions tempérées.

1 ZNIEFF de type I et une de type II à proximité (moins d'1 km) :

- « Les sorgues » (type I) ;
- « Plan de Trévouse à Entraigues » (type II).

1 site Natura 2000 :

« La Sorgue et l'Auzon » (Site d'Importance Communautaire)



Plan de situation des ZNIEFF

Pour des informations plus détaillées, il convient de se rapporter au diagnostic du Plan local d'urbanisme.

L'emplacement du projet se situe en zone urbaine sur un terrain bordé par le cimetière actuel et des habitations. Il n'est pas situé à l'intérieur des zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique et du site Natura 2000.

Le projet d'agrandissement de cimetière n'impactera pas les zones de protection recensées.